



Attestation de transport aérien SmartChair City XL

La société Acekare atteste que le fauteuil SmartChair est apte aux transports aériens.

La société Acekare s'est basée sur la réglementation internationale du transport des batteries au lithium qui interdit le transport des batteries au lithium dont l'énergie dépasse 300 Wh or la batterie avion du fauteuil SmartChair City XL possède une énergie de 240Wh.

L'énergie en watt-heures de la batterie du fauteuil est de **240** Wh calculée de la manière suivante à partir du voltage (V) et de l'ampérage (Ah) :

$$\text{Energie (Wh)} = 24 \text{ V} \times 10 \text{ Ah} = \mathbf{240} \text{ Wh}$$

Les fauteuils SmartChair City XL sont équipés de deux batteries. Elles sont facilement démontables, leur énergie par unité est de 24V et 10Ah.

Dimensions en centimètres : 52x16x3,5

Poids : 1,9 Kg

Emballage : Plastique

Type de batterie : Lithium - Sèche

Une seule batterie est donc embarquable en avion, et devra être mise en cabine.

La batterie du fauteuil SmartChair est démontable.

Les batteries Lithium SmartChair répondent aux exigences des compagnies aériennes (IATA) et sont certifiées UN38.3.

IMPORTANT : Le client doit impérativement faire les démarches auprès de la compagnie aérienne au moins un mois avant afin de s'assurer que tous les documents seront préparés et ne pas avoir de soucis lors des passages de sécurité.